

Courriel

Repentigny, le 6 janvier 2016

Objet : Demande d'accès concernant les lots 3 727 926 et 3 731 230 terrain intersection
Turgeons et Montée Cormier à L'assomption

Monsieur

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 décembre 2015, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

Lot 225

1. Rapport d'inspection du 16 août 2011, 5 pages
2. Rapport d'inspection du 10 février 2009, 5 pages
3. Avis d'infraction du 3 juillet 2008, 1 page
4. Rapport d'inspection du 27 juin 2008, 8 pages

Montée Cormier

5. Rapport d'inspection du 23 avril 2009, 4 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, des lettres du 14 juillet 2008 et 17 octobre 2008 relèvent de ville de
L'assomption. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre
A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cet
organisme/municipalité/ministère :

Chantal Bédard, Greffière
399, rue Dorval
L'Assomption (QC) J5W 1A1
Tél. : 450 589-5671 #239 Téléc. : 450 589-4512
cbedard@ville.lassomption.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

1. Identification

| | | | | |
|---|------------|------------|---|---------------------------|
| Date de l'inspection : 2011 année | 08 mois | 02 jour | Heure d'arrivée : 13 h 30 | Heure de départ : 14 h 00 |
| Date de rédaction : 2011 année | 08 mois | 16 jour | No dossier (gestion documentaire) : 7510-14-01-10042-00 | |
| Technicien: Robert Livernoche | | | Accompagné de : | |
| No intervention (SAGO) : 300575767 | | | No document (SAGO) : 400848857 | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Motif de l'inspection | | | | |
| Secteur : <input type="checkbox"/> industriel <input checked="" type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel | | | | |
| Type d'inspection : <input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser) | | | | |
| But : PL-M / L'Assomption / Ville de L'Assomption Dépôt et enfouissement de déchets | | | | |

| | |
|--|---|
| Plainte | |
| No de demande (SAGO) : 200270556 | No de dossier : |
| Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non | Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |

| | |
|--|--|
| Coordonnées du lieu | |
| Adresse du lieu inspecté : Lot 3731230, L'Assomption | Adresse postale (si différente) : 399, rue Dorval, L'Assomption, J5W 1A1 |
| No du lieu (SAGO): 13426325 | Type de lieu : |
| Responsable du lieu : | No intervenant (SAGO) : Y2008808 |

| Personnes rencontrées | | |
|------------------------|----------|-----------|
| Nom | Fonction | Téléphone |
| Personne sur les lieux | | |
| | | |
| | | |
| | | |

| Pièces annexées | | | Échantillons | | |
|--|----------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------|
| Type | Quantité | Numéro(s) | Type | Nombre de points de prélèvements | Quantité |
| <input checked="" type="checkbox"/> photos | 4 | | <input type="checkbox"/> eau | | |
| <input type="checkbox"/> croquis | | | <input type="checkbox"/> air | | |
| <input type="checkbox"/> plan | | | <input type="checkbox"/> sol | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> carte | 1 | Photo aérienne Google Maps | <input type="checkbox"/> flore | | |
| | | | <input type="checkbox"/> faune | | |
| | | | <input type="checkbox"/> déchets | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

2. Description de l'inspection

Il s'agit d'une plainte de dépôt et/ou d'enfouissement de déchets de balayures de rues près des étangs aérés de la municipalité datant d'avril 2010.

Je passe par la rue Turgeon où un accès de gravier conduit aux étangs municipaux. Il y a une piste cyclable tout à coté de ce chemin.

J'observe attentivement tout le long de ce chemin pour trouver toute trace de déchet possible le long des étangs.

J'atteint le bout du chemin, juste au Nord des étangs (clôturés) et y trouve un terrain vague où sont entreposés plusieurs dizaines de tas de débris de gravier, provenant peut-être d'asphalte concassé. J'évalue sommairement le volume à plus d'une centaine de voyages. Je fais le tour de ces tas où aucune odeur n'est présente, et on ne peut voir aucune trace d'une quelconque contamination ou écoulement au sol. La présence de plusieurs de ces tas semble assez récente.

Pendant ma tournée, deux camions des Travaux publics de la Ville de L'Assomption sont venus déverser leur contenu sur le site : aussi un genre de gravier concassé, couleur vieille asphalte. Il s'agit visiblement d'un dépôt de matériaux pour la municipalité.

Aucune trace d'enfouissement de déchet n'a été observée dans ce secteur.

Notes : Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon PowerShot A550.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. L'original de ces photos est conservé conformément à la Directive sur la Gestion des photos numériques sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\livro01.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. Conclusion

Plainte non fondée (ou périmée)

4. Recommandations

Dossier clos

Rédigé par : Robert Livernoche

Secteur : Municipal

Signature :

Date : 2011-08-16

5. Vérification

Approuvé par : Isabelle Bourget, coordonnatrice

Secteur : Municipal et Industriel

Signature :

Date :

21/08/16

Commentaires du vérificateur :

Nom : Ville de L'Assomption – terrain municipal

Municipalité : L'Assomption

Date : 2011-08-02

N/D : 7510-14-01-10042 00

Photo # 1 : Référence Photo : 024.JPG

Note : Tas de matériaux entreposés sur ce site



Photo # 2 : Référence Photo : Pan.JPG

Note : Vue des tas en entrant sur ce site



Photographié par : Robert Livernoche

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00
N/INTERVENTION SAGO: 300443298

DATE DE RÉDACTION : 2009-02-10
an mois jour

Constats

L'inspection a été réalisée en compagnie de Jean-Philippe Valois, inspecteur à notre direction régionale. Nous avons accédé en véhicule au terrain municipal par la le boulevard Turgeon.

Les quatre principaux sites où des amas de sols mélangés à d'autres matières résiduelles étaient entreposés sont identifiés sur le croquis en annexe. L'angle de prise des photographies y est aussi identifié.

- Le **site 1** correspondait à l'entreposage de tas de sable et de sols mélangés. Je constate que les amas ont été retirés et que le site est propre (**photo 1**).
- Le **site 2** est situé de l'autre côté du chemin d'accès et un peu plus près du cours d'eau. À cet endroit, plusieurs amas de sols mélangés à des morceaux d'asphalte avaient été observés. Le volume total était estimé à 370 mètres cubes. J'observe que les tas de sols mélangés à des pièces d'asphalte ont été enlevés. Il y a seulement des amas de sols qui ne comportent aucun indice de sols contaminés (**photo 3**).
- Sur le **site 3**, nous avons constaté la présence d'environ une trentaine d'amas de sols mélangés et argileux qui ne laissait voir aucune matière résiduelle ou indice de sols contaminés. Je constate que les sols y sont encore et qu'ils sont utilisés par des vélos (**photo 4**). Le surintendant de la municipalité m'avait dit que les sols excavés y étaient déposés afin de monter le niveau du terrain.
- Le **site 4** est situé sur un remblai entre la piste cyclable et le chemin d'accès. Nous y avons observé du gravier ainsi qu'un tas de sol argileux. L'amas de sol argileux a été retiré et les amas de gravier sont toujours en place (**photo 2**).

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. CONCLUSION

- Les correctifs ont été réalisés car les balayures de rues, les résidus de récurage d'égout ainsi que les débris d'asphalte ont été enlevés.
- Les bons d'élimination des matières résiduelles chez EBI à Berthierville sont joints au dossier.
- La municipalité mettra ses balayures de rue et ses résidus de récurages de pluviaux dans un conteneur avant de les éliminer dans un site d'enfouissement.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer l'intervention.

5. VÉRIFICATION

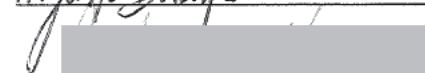
RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau



2009-02-10

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde

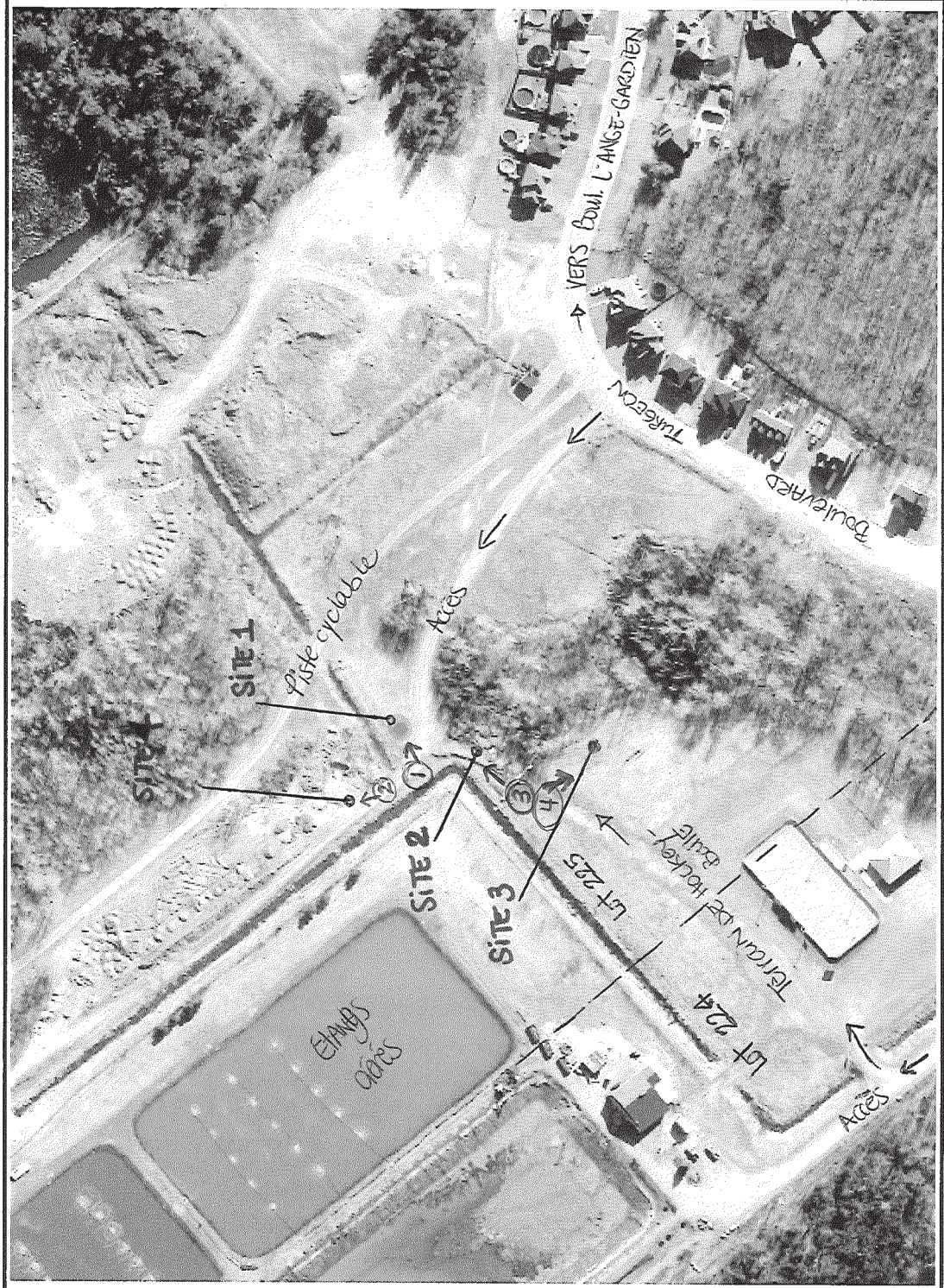


2009-02-11
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Terrains municipal près des étangs aérés

Lot 225 du Cadastre de la Paroisse de L'Assomption



① → Angle de prise des photos

- Lieux sélectionnés**
- Milieu hydrique
 - Lieu d'élevage
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble
 - Industrie
 - Lieu de traitement
 - Lieu d'entreposage
 - Matières résiduelles
 - Autres lieux
 - Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés**
- Composante

Orthos actuelles 8K
CMM (avril 2007)



2009-02-09

Source(s) des données :

● 45° 50' 62.210"
73° 25' 97.680"

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2009

Développement durable,
Environnement
et Forêts

Québec

**Nom : Terrain municipal, entreposage de matières
résiduelles, lot 225**

Municipalité : L'Assomption

Date : 2008-10-30

N/D : 7510-14-01-10042-00

Photo # : 1

Réf. Photo : Comparaison des photos du site 1 prise le 13 juin 2008 (16.jpeg) et le 30 octobre 2008 (044.jpeg)



Photo # : 2

Réf. Photo : Comparaison des photos du site 4 prises le 13 juin 2008 (025.jpeg) et le 30 octobre 2008 (043.jpeg).



Photo # : 3

Réf. Photo : Comparaison des photos du site 2 prises le 13 juin 2008 (022.jpeg) et le 30 octobre 2008 (047.jpeg)



Photographié par : Mylène Bruneau

**Nom : Terrain municipal, entreposage de matières
résiduelles, lot 225**

Municipalité : L'Assomption

Date : 2008-10-30

N/D : 7510-14-01-10042-00

Photo # : 4

Réf. Photo : Comparaison des photos du site 3 prise le 13 juin 2008 (020.jpeg) et le 30 octobre 2008 (046.jpeg)



Photo # : 5

Réf. Photo :

Photo # : 6

Réf. Photo :

Photographié par : Mylène Bruneau

Envoi par messagerie

Repentigny, le 3 juillet 2008

AVIS D'INFRACTION

M. Dominique Valiquette, secrétaire-trésorier
Municipalité de L'Assomption
399, rue Dorval
L'Assomption (Qc), J5W 1A1

N/Réf. : 7510-14-01-10042-00
N/Document : 400503827

Objet : Dépôt de matières résiduelles sur le lot 225, Cadastre de la Paroisse de
L'Assomption, municipalité de L'Assomption, MRC de L'Assomption.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 juin 2008 par une fonctionnaire dûment autorisée de
notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi:


1. Étant propriétaire d'un lieu, où des matières résiduelles (balayures de rue, récurages de
pluvial...) ont été déposées, a omis de prendre les mesures nécessaires pour que ces
matières soient éliminées dans un lieu autorisé.
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - article 66

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au **31 juillet 2008**.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures
appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours
disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec la soussignée au 450-654-
4355, poste 256.

MB/mb


Mylene Brunéau/technicienne
Secteurs industriel et hydrique

Bureau de Repentigny

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00 DATE DE RÉDACTION : 2008-06-27
N/INTERVENTION SAGO: 300434186 an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008-06-13 Arrivée : 15 : 40
an mois jour H M
INSPECTEUR : Mylène Bruneau Départ : 16 : 04
H M

ACCOMPAGNÉ DE : Pierre-Luc Girard, étudiant de notre direction régionale

LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)

Lots 224 et 225
Terrains municipaux
Municipalité de L'Assomption

Municipalité de L'Assomption
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec), J5W 1A1

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

| NOM | ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|------------------|---------|--------------|
| Ghislain Boulard | | 450-589-6072 |

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

| NOM | FONCTION | TÉLÉPHONE |
|-----|----------|-----------|
| | | |

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : 12 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) : 1

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant le dépôt de matières résiduelles dangereuses sur un terrain municipal.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Constats

Suite à la réception d'une plainte concernant le dépôt de balayure de rues, de matières provenant du récurage d'égouts et de morceaux d'asphalte sur un terrain municipal, nous sommes allés inspecter les lieux

L'inspection a été réalisée en compagnie de Pierre-Luc Girard, étudiant de notre direction régionale. Nous sommes arrivés sur les lieux vers 15h40 et avons accédé au terrain municipal par la rue Francoeur dans le secteur BourgFleuri.

Constats (suite)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00
N/INTERVENTION SAGO: 300434186

DATE DE RÉDACTION : 2008-06-27
an mois jour

Nous avons observé quatre principaux sites où des amas de sols mélangés à d'autres matières résiduelles étaient entreposés (**photos 1-2 / point GPS 032**).

Le **site 1** correspond à l'entreposage de tas de sable et de sols mélangés. Un cours d'eau traverse les lots 224 et 225 et se jette à la rivière L'Assomption (**voir carte**). Les **photographies 4 et 5** montrent les amas d'un différent angle. Il ne semble pas y avoir d'émissions de contaminants à ce cours d'eau. Le cours d'eau est localisé sur les **photographies 4 à 6**.

Le **site 2** est situé de l'autre côté du chemin d'accès et un peu plus près du cours d'eau. À cet endroit nous avons observé plusieurs amas de sols mélangés à des morceaux d'asphalte (**photos 4, 6 et 7**). La circonférence de ce site est d'environ 90 mètres et la hauteur moyenne est de 6 pieds donc ~ 1,80 m. Le volume total est estimé à 370 mètres cubes.

Sur le **site 3**, nous avons constaté la présence d'environ une trentaine d'amas de sols mélangés et argileux (**photo 8 à 11**). Nous estimons le volume de sol mélangé à plus 400 mètres cubes.

Le **site 4** est situé sur un remblai entre la piste cyclable et le chemin d'accès (**photos 1 et 3**). Nous avons observé du gravier ainsi qu'un tas de sol argileux.

Il a été difficile de déterminer la constitution du mélange des sols et d'y observer la présence de matières résiduelles mis à part les morceaux d'asphalte au site **3**. Les mesures ont été prises à l'aide de la roue à mesurer, modèle Lufkin.

Nous quittons les lieux vers 16h04.

Au bureau

Le 27 juin 2008, j'ai laissé un message au surintendant des travaux publics de la municipalité de L'Assomption afin de l'informer de l'inspection réalisée et d'obtenir certaines informations supplémentaires.

Après vérification, la municipalité a déjà reçu un avis d'infraction en 1994 pour le dépôt et entreposage de matières résiduelles sur les lots 224 et 225 (lots concernés par cette intervention).

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 18, 19 et 20 qui ont été assemblées pour la panoramique no 8 à l'aide du logiciel CANON PHOTOSTITCH 3.1.

3. CONCLUSION

Le site inspecté semble être un centre de transfert utilisé par la municipalité de L'Assomption depuis 1994.

4. RECOMMANDATION(S)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00
N/INTERVENTION SAGO: 300434186

DATE DE RÉDACTION : 2008-06-27
an mois jour

Recommandations

Discuter avec les intervenants de la municipalité et leur envoyer une lettre concernant les centres de transfert de matières résiduelles et la gestion des balayures de rue.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Mylène Bruneau*

[Redacted Signature]

2008-06-27

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : *Sylvie Houde*

[Redacted Signature]

2008-07-02

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

| |
|--|
| |
| |

Nom : Terrain municipal, entreposage de matières
résiduelles, lot 225

Municipalité : L'Assomption

Date : 2008-06-13

N/D : 7510-14-01-10042-00

Photo # : 1

Réf. Photo : 027.jpg

Note :

Remblai de sols qui semblent mélangés à
d'autres matières résiduelles (flèche);

Terrain municipal situé à l'arrière de la
piste cyclable;

Vue vers la rue Turgeon;

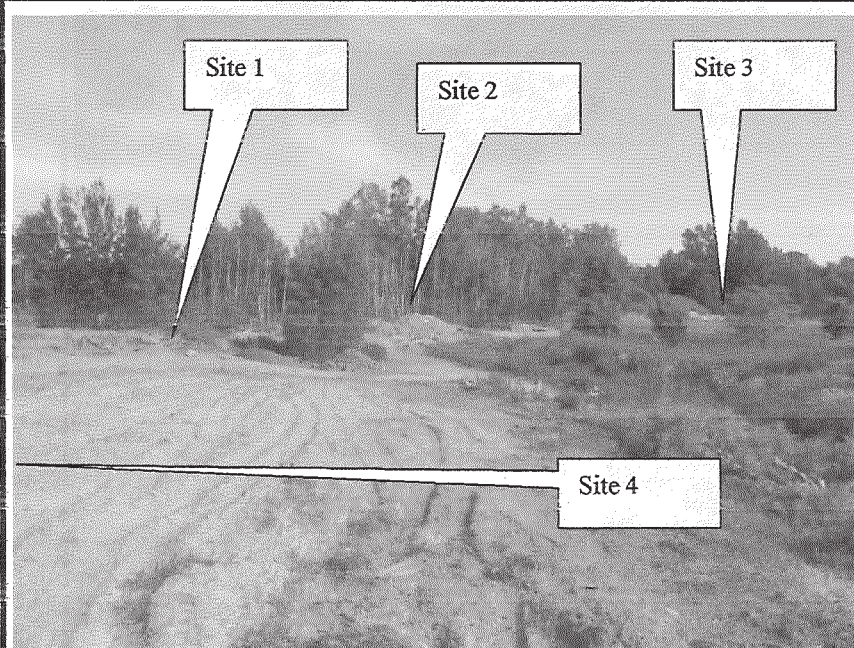
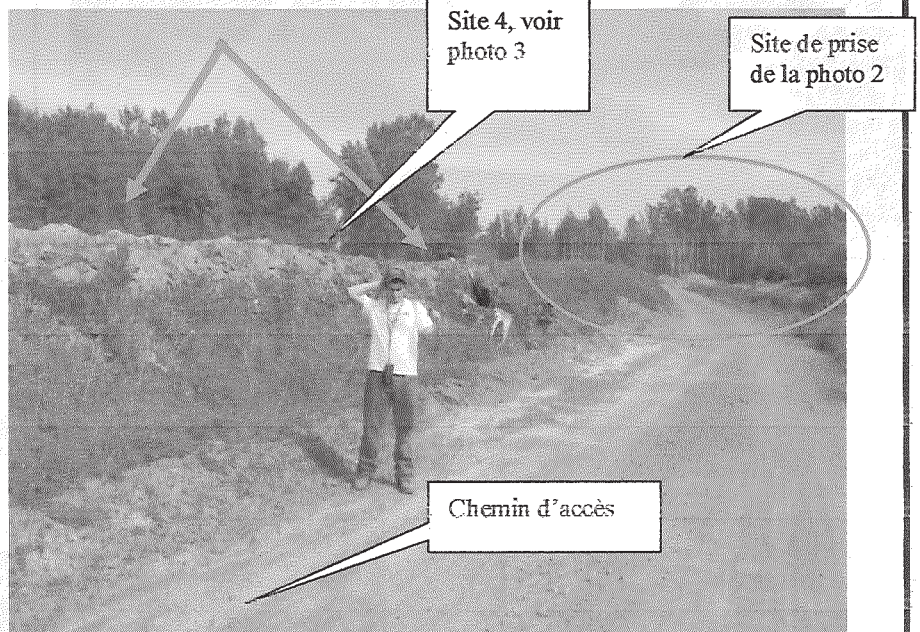


Photo # : 2

Réf. Photo : 026.jpg

Note :

Présence de trois sites d'entreposage
de sols excavés et de matières
résiduelles;

Vue vers la rue Turgeon;

Photo # : 3

Réf. Photo : 025.jpg

Note :

Site 4;

Amas de sols argileux excavés et gravier;



Nom : Terrain municipal, entreposage de matières
résiduelles, lot 225

Municipalité : L'Assomption

Date : 2008-06-13

N/D : 7510-14-01-10042-00

Photo # : 4

Réf. Photo : 024.jpg

Note :

Amas de sable et de sols mélangés;

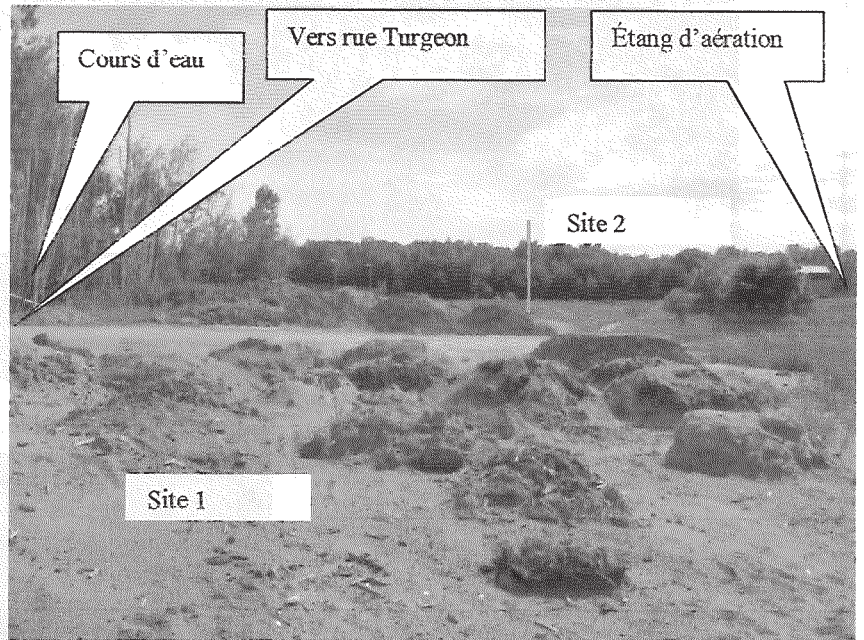


Photo # : 5

Réf. Photo : 016.jpg

Note :

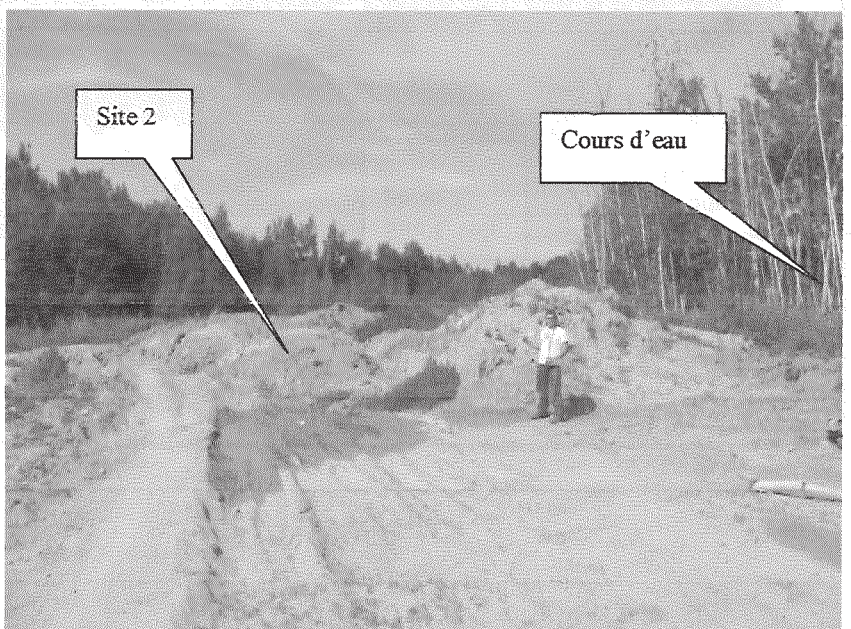
Amas de sable et sols mélangés;

Photo # : 6

Réf. Photo : 022.jpg

Note :

Sols mélangés à des morceaux
d'asphalte;



Nom : Terrain municipal, entreposage de matières
résiduelles, lot 225

Municipalité : L'Assomption

Date : 2008-06-13

N/D : 7510-14-01-10042-00

Photo # : 7

Réf. Photo : 017.jpg

Note :

Vue d'un des amas de sols mélangés à
des morceaux d'asphalte du site 2;



Photo # : 8

Réf. Photo : fusion photos
018 à 020.jpg

Note :

Vue des amas de sols
argileux du site 3;

Photo # : 9

Réf. Photo : 021.jpg

Note :

Vue des amas de sols
argileux du site 3;



Nom : Terrain municipal, entreposage de matières
résiduelles, lot 225

Municipalité : L'Assomption

Date : 2008-06-13

N/D : 7510-14-01-10042-00

Photo # : 10

Réf. Photo : 023.jpg

Note :

Site 3;

Vue de plus près d'un des amas de sols
argileux;



Photo # :

Réf. Photo : 0.jpg

Note :

Photo # :

Réf. Photo : 0.jpg

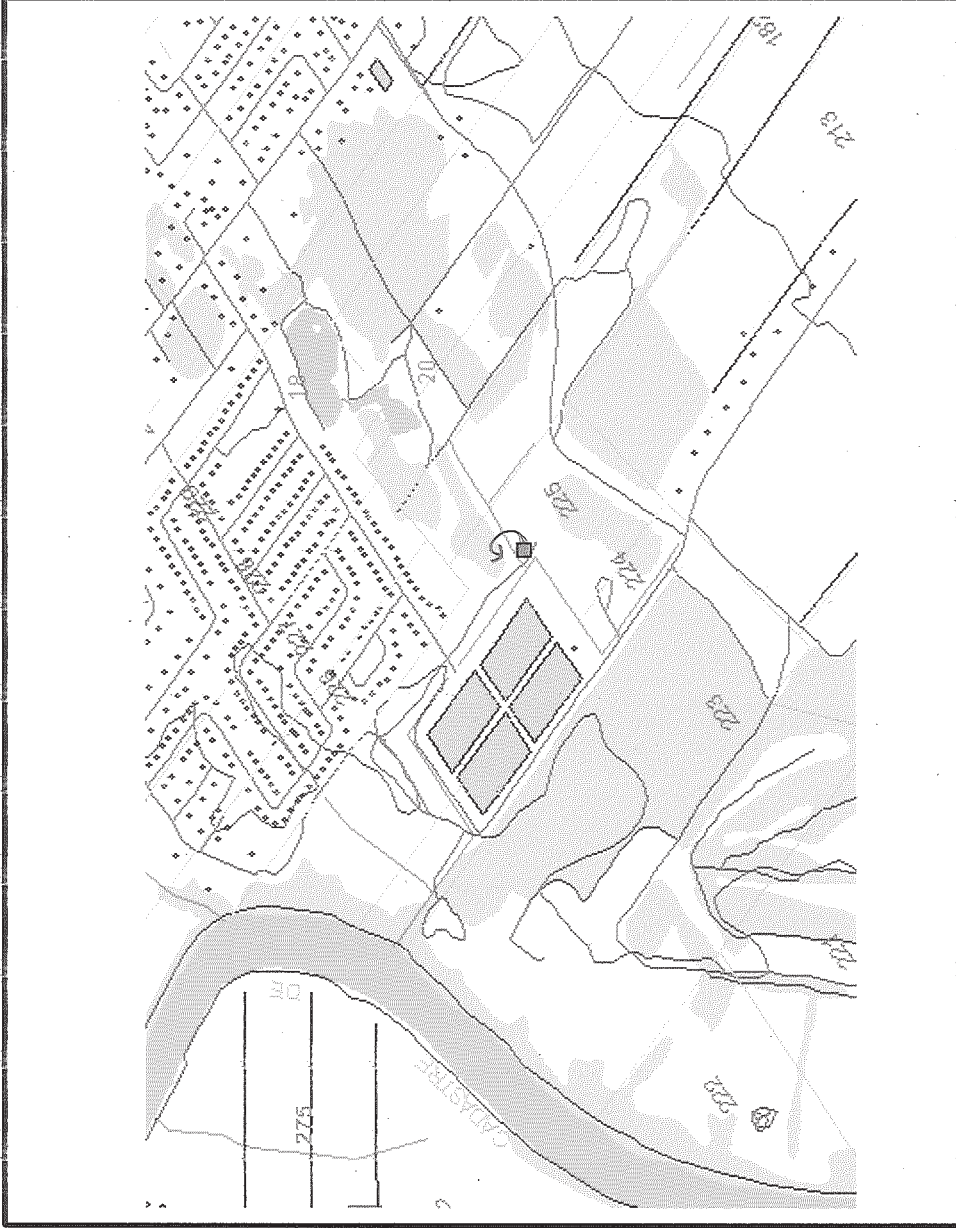
Note :

Terrain municipal - dépôt de matières résiduelles

ESRI ArcExplorer 1.1

Lots 225, Champ d'épuration, Ville L'Assomption

45° 50,6221
73° 25,9768



jeudi 26 juin 2008

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région de Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-1033901
N/INTERVENTION SAGO: 300498625

DATE DE RÉDACTION : 2009/ 04/ 23
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2009/ 04/ 20 Arrivée approximative: 13 15
an mois jour H M
INSPECTEUR : Carole Beaufort Départ approximatif : 13 45
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Montée Cormier
Boulevard Turgeon
Chemin du golf
Boulevard et rond point Lafortune

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

Anonyme

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

53-54

Opérateur d'un chargeur
pour la compagnie
construction art 23-24

450-589-6226

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : 3 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé d'une plainte qui stipule que des débris de béton et d'asphalte sont enfouis.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-1033901
N/INTERVENTION SAGO: 300498625

DATE DE RÉDACTION : 2009/ 04/ 23
an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Inspection :

À l'aide du véhicule du Ministère, j'inspecte le boulevard Lafortune, la montée Cormier, le boulevard Turgeon et le chemin du golf. Je ne constate pas de travaux de remblaiement sur le boulevard Lafortune. Toutefois, à l'intersection du boulevard Turgeon et de la montée Cormier, il y a des amas de sable, de terre, de pierre et de débris d'asphalte. En me dirigeant vers le sud de la montée Cormier, je constate il y a une pelle mécanique, un travailleur et un chargeur qui s'affairent près du chemin du golf.

Je poursuis l'inspection en regardant les rues avoisinantes. Quelques minutes plus tard, je retourne près de l'intersection du boulevard Turgeon et de la montée Cormier et je constate que le chargeur prend des agrégats à cet endroit. Je descends du véhicule et je discute avec l'opérateur de la compagnie art 23-24. L'opérateur me dit qu'il refait des ponceaux et installe des bornes fontaines le long du chemin du golf. Pour ce faire, ils ont dû enlever des tranchés d'asphalte. Les débris ont été déposés à l'intersection du boulevard Turgeon et de la montée Cormier et près du rond point du boulevard Lafortune. Il affirme que les débris d'asphalte devraient être envoyés chez Construction art 23-24. De plus, il me dit qu'il y a des agrégats qui resteront un certains temps sur les lieux, car la ville s'en servira lorsque l'asphalte du chemin du golf sera fait.

Je quitte le site, et je parcours attentivement les lieux mentionnés par l'opérateur. Je constate qu'il y a bel et bien plusieurs travaux le long du chemin du golf, mais ces travaux semblent être fait selon les règles de l'art et aucun remblai douteux n'est visible.

3. CONCLUSION

Il y a bel et bien des travaux à proximité de la montée Cormier et du boulevard Lafortune, mais je n'ai constaté aucun remblai de débris d'asphalte et de béton.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Carole Beaufort

2009/ 04/ 23

VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde

an mois jour

2009/ 04/ 23
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Lieu : Montée Cormier
Boulevard Turgeon
Chemin du golf
Boulevard et rond point Lafortune

Municipalité : L'assomption

Date : 20 avril 2009

N/D : 7510-14-01-1033901

C.B.
23/04/09

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note :

Dépôt d'agrégat et de débris
d'asphalte à l'intersection de la
montée Cormier et du boulevard
Turgeon.

Les débris d'asphalte iront chez
Construction Maskimo.



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note :

Travaux en bordure du chemin du
golf.



Photo # 3 : Référence Photo : DSCN.JPG_Note :

Agrégat au rond point du boulevard Lafortune



Travaux d'enlèvement d'asphalte sur le chemin du golf.



Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon Power Shot A590IS. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception de la photo 2 qui a été éclaircie.



23/04/09



Banque cadastrale officielle en date du : 22 avril 2009

bien en des résidences
d'asphalte sont entreposés

boulevard
Turgeon

Montée Cormier

ct. du golf.
lies de travaux

l'assomption
Cadastre de la paroisse de l'assomption